

# France Télévisions, le groupe des grandes compétitions sportives

**Alors que le *Tournoi des VI Nations* s'est achevé ce week-end, France Télévisions a annoncé avoir sécurisé les droits de la compétition jusqu'en 2022. Même si une grande partie des compétitions sportives est diffusée sur d'autres chaînes, le groupe FTV doit rester le groupe des grandes compétitions sportives.**

## **Le *Tournoi des VI Nations*, une valeur sûre pour France Télévisions**

✘ Le *Tournoi des VI Nations* qui s'est achevé ce samedi après plus d'un mois de compétition reste une valeur sûre de France 2. Depuis 2012, la compétition réunit autour de 20% du public, pour plus de 3 millions de tsp. Lorsqu'elles sont diffusées l'après-midi, les rencontres du XV de France peuvent rassembler plus de 30% du public (le match France-Irlande diffusé le 13 février à 15h15 a ainsi réalisé 36,2% de PdA). Les matchs de la France programmés en Prime-time permettent à France 2 de concurrencer TF1 : France-Pays de Galles diffusé vendredi 26 février a réalisé 20,3% de PdA contre 23,5% pour *Koh-Lanta*. Le *Tournoi des VI Nations* permet donc à France 2 de booster ses performances puisqu'en février la chaîne a réalisé 14,1% de PdA 4+ contre 13,6% en janvier. Sécuriser les droits de la compétition est donc une nécessité pour France Télévisions qui a déjà vu de nombreux droits sportifs passés sur d'autres chaînes. La *Coupe du monde de rugby* est ainsi diffusée sur TF1 depuis l'édition 2007, la *Coupe du monde de football* est depuis 2014 entièrement diffusée en clair sur TF1 (en 2010, France Télévisions avait diffusé 34 matchs) et TF1 a acquis les droits de diffusion en clair des rencontres de l'équipe de France de handball (en demie et finale) pour les éditions 2014 et 2017. Enfin, France Télévisions a perdu cette année les droits de retransmission de la *Coupe de la ligue* qui sera désormais diffusée sur Canal + (même si FTV diffusera un match par tour à partir des 1/16èmes de finale). Face à une concurrence de plus en plus accrue sur l'obtention des droits sportifs, le groupe France Télévisions se doit de sécuriser les compétitions historiques qu'il détient.

## **Sécuriser les droits des compétitions majeures**

Si France Télévisions ne peut rivaliser avec des chaînes privées payantes ou gratuites pour obtenir les droits sportifs les plus premiums (championnats de football ou de rugby, Formule 1 ou tournois de tennis), le groupe doit cependant sécuriser les droits des grandes compétitions qu'il diffuse. En effet de nombreuses compétitions sont des marques emblématiques de France Télévisions et permettent d'assurer aux chaînes qui les diffusent de très bonnes audiences.

En mars 2014, France Télévisions est parvenu à trouver un accord avec la Fédération Française de Tennis pour continuer à diffuser le tournoi de *Roland Garros* jusqu'en 2018. Cependant, le groupe France Télévisions a perdu les droits de diffusion antenne des matchs diffusés entre 11h et 15h qui le sont désormais exclusivement sur Eurosport.

Là encore, conserver les droits de diffusion du seul tournoi du Grand Chelem joué en France était capital puisque le tournoi outre d'assurer de très bonnes audiences (la saison

passée, la demi-finale qui opposait Tsonga à Wawrinka a réuni 33,6% du public sur France 2) au groupe est une des marques emblématiques de France Télévisions. Autre marque emblématique du groupe, *le Tour de France*. La compétition la plus populaire du cyclisme sera en effet diffusée jusqu'en 2020 sur les antennes de France TV, comme l'ensemble des compétitions organisées par ASO (Paris-Nice, La Flèche Wallonne, le Paris-Dakar etc.). Là encore il s'agit d'une compétition emblématique du groupe France Télévisions qui permet à France 2 et France 3 de réaliser en juillet son meilleur mois de l'année.

☒ Source NPA Conseil sur données Médiamétrie.

Enfin, autre compétition majeure diffusée sur France Télévisions, les *Jeux Olympiques* d'hiver et d'été qui seront diffusés jusqu'en 2020 sur le groupe public. Cependant, le groupe Discovery a acquis auprès du CIO les droits de diffusion pour l'Europe à partir des jeux d'hiver et d'été de 2022 pour 1,3 milliard d'euros. Le groupe américain, propriétaire d'Eurosport en France, est chargé de revendre les droits payants et gratuits de la plus grande compétition de sport. Si la compétition qui figure parmi les « événements sportifs d'importance majeure » doit être diffusée en clair, le groupe Discovery peut vendre les droits des JO à la chaîne gratuite qui propose le plus d'argent, TF1 ou M6 pourraient donc diffuser la compétition. Alors que les jeux olympiques permettent à France 2 et France 3 de réaliser d'excellents scores d'audience, l'absence de cette compétition menacerait l'offre sportive de France Télévisions qui s'appuie avant tout sur de grandes compétitions événementielles (championnats du monde d'athlétisme ou de natation, Jeux Olympiques, etc.). Si pour les prochaines années, France Télévisions continuera à diffuser de nombreuses grandes compétitions, l'émergence de nouveaux acteurs comme BeIn Sports ou Discovery et l'appétit de chaînes historiques comme TF1 ou M6 pour le sport pourraient priver le groupe public des grandes compétitions qu'il diffuse.